

INTERREG IV A 2Mers

-

Séminaire RER
9 juin 2009



Investir dans votre futur



FEDER – Fonds européen de
Développement régional

Le programme des 2 Mers: Un programme maritime

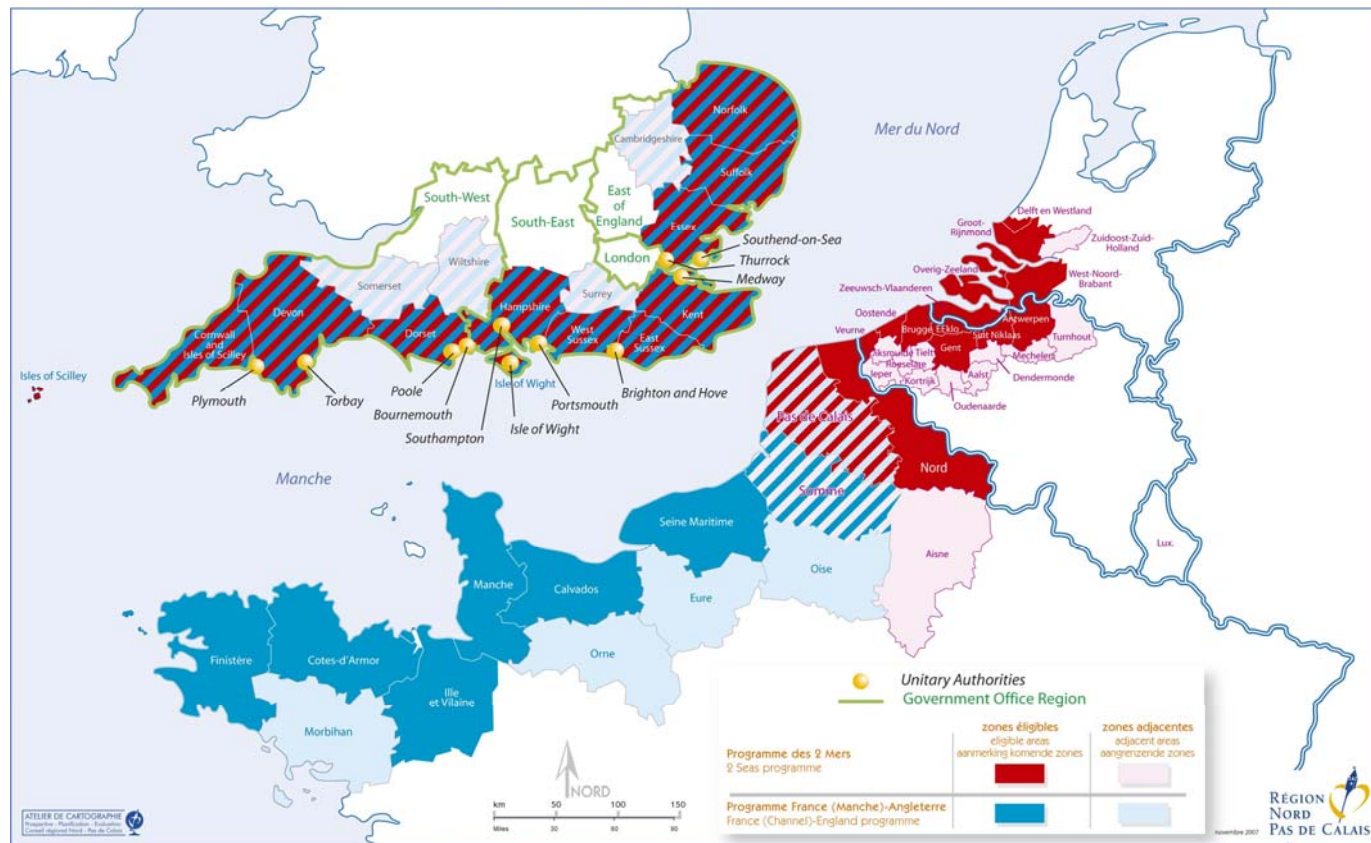
➤ 4 priorités :

- **Priorité 1** : création d'une zone accessible, attractive et compétitive au niveau **économique**, *Objectif de Lisbonne*
Développement économique, innovation-recherche, tourisme, accessibilité, TIC...
- **Priorité 2** : promotion et développement d'un **environnement** sain et sûr, *Objectif de Göteborg*
Développement durable, environnement, patrimoine naturel, prévention des risques, énergies renouvelables...
- **Priorité 3** : amélioration de la **qualité de vie**
Santé, inclusion sociale, éducation, culture, loisirs, tourisme...
- **Priorité 4** : **priorité commune** avec le programme France (Manche) – Angleterre
Capitalisation de bonnes pratiques sur des thématiques communes aux 2 PO, notamment maritimes

Zone éligible pour la Priorité Commune

Programmes de coopération transfrontalière maritime 2007 - 2013

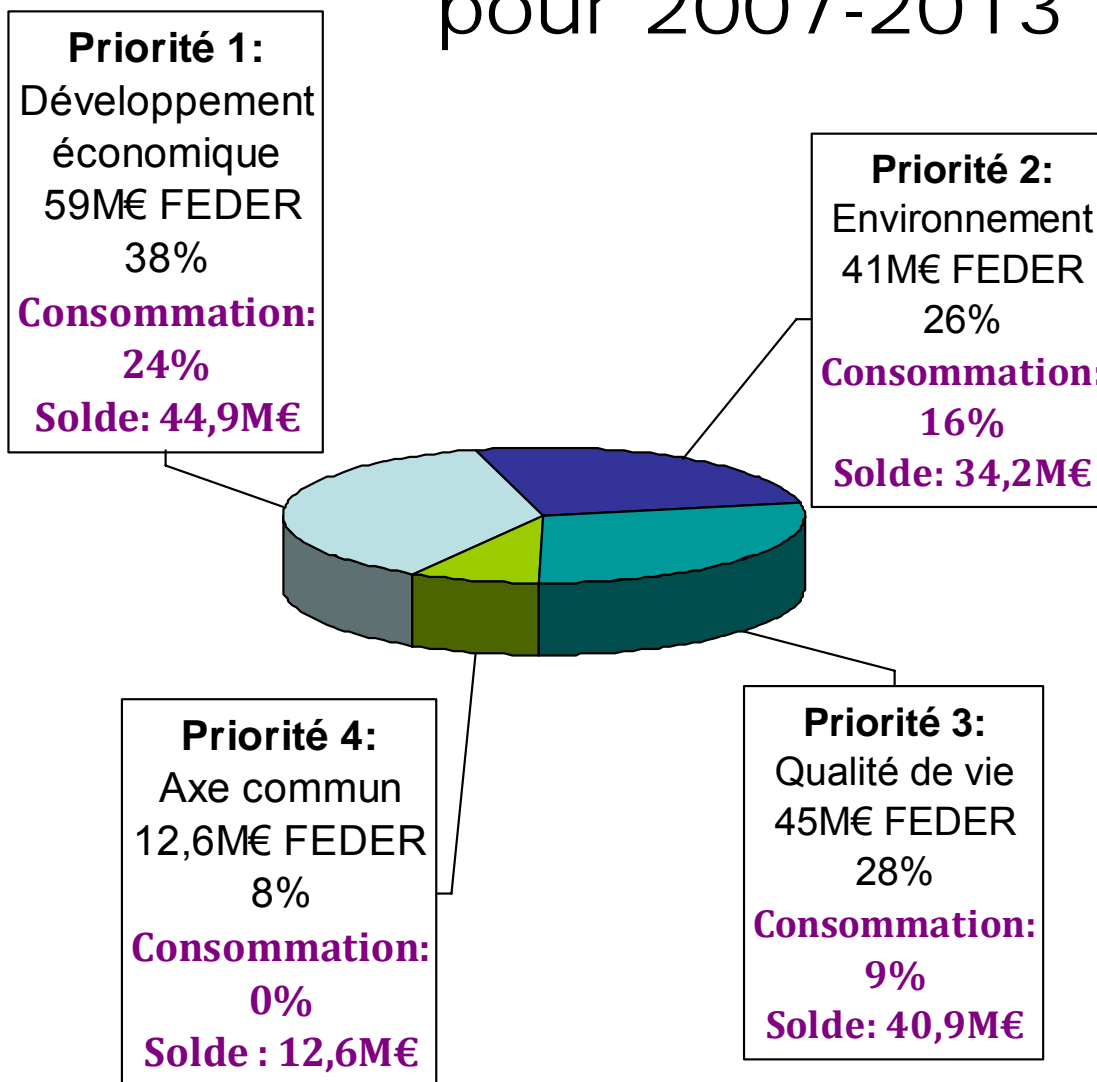
Maritime cross-border cooperation programmes 2007 - 2013 / Grensoverschrijdende maritieme samenwerkingsprogrammas 2007 - 2013



Le programme 2 Mers : répartition du FEDER par priorité pour 2007-2013

➤ Dotation totale
167 M€ FEDER

➤ Consommation
actuelle (valable
pour les 2 premiers
appels à projets –
mars 2009)
24,5 M€ FEDER



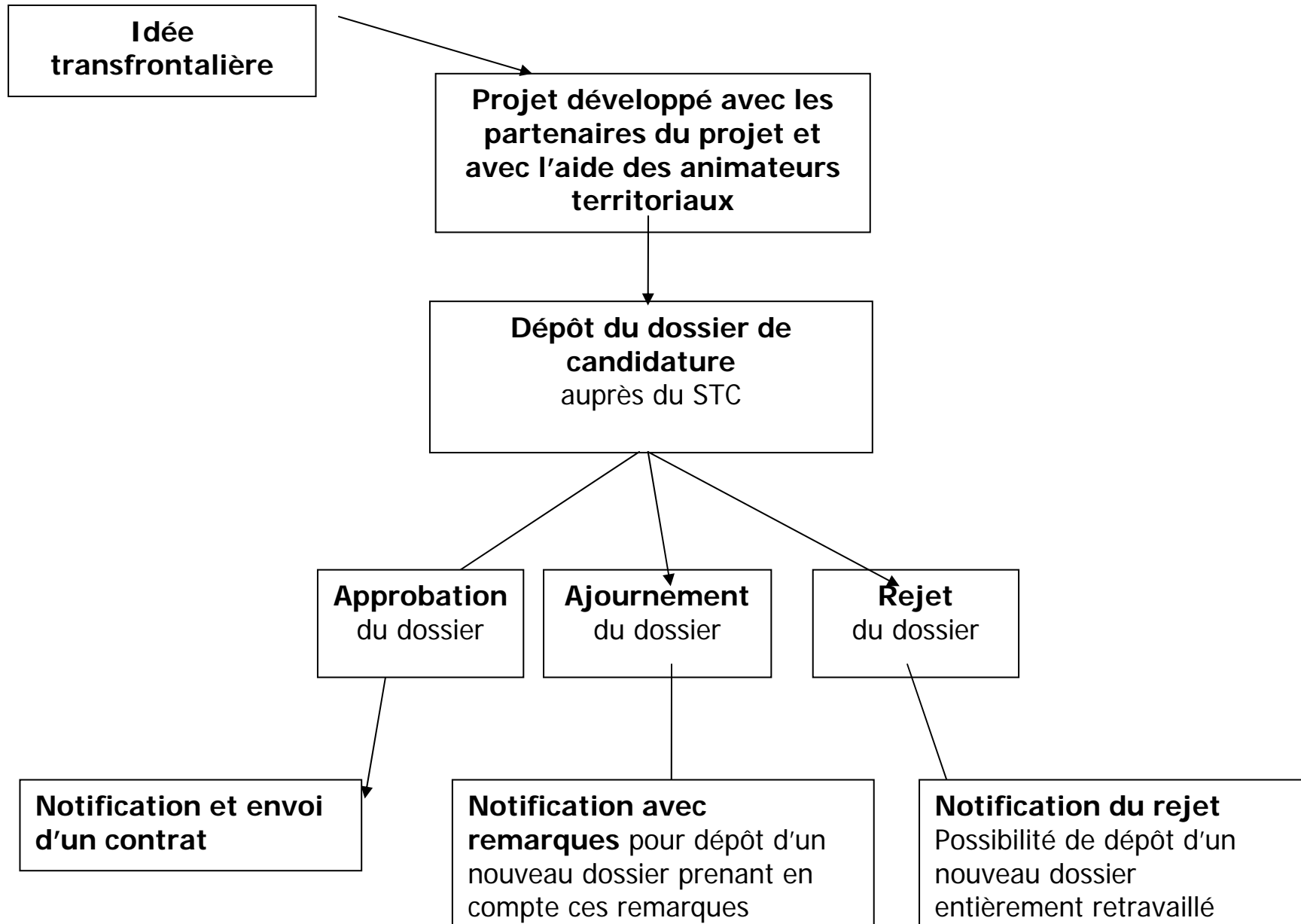
Pourquoi participer au programme des 2 Mers pour les acteurs locaux

- Donner **une envergure européenne** aux projets locaux grâce à
 - un **partenariat élargi** sur la zone transmanche,
 - une **communication étendue**
 - un **soutien financier** partiel européen (cofinancements FEDER et propres ressources)

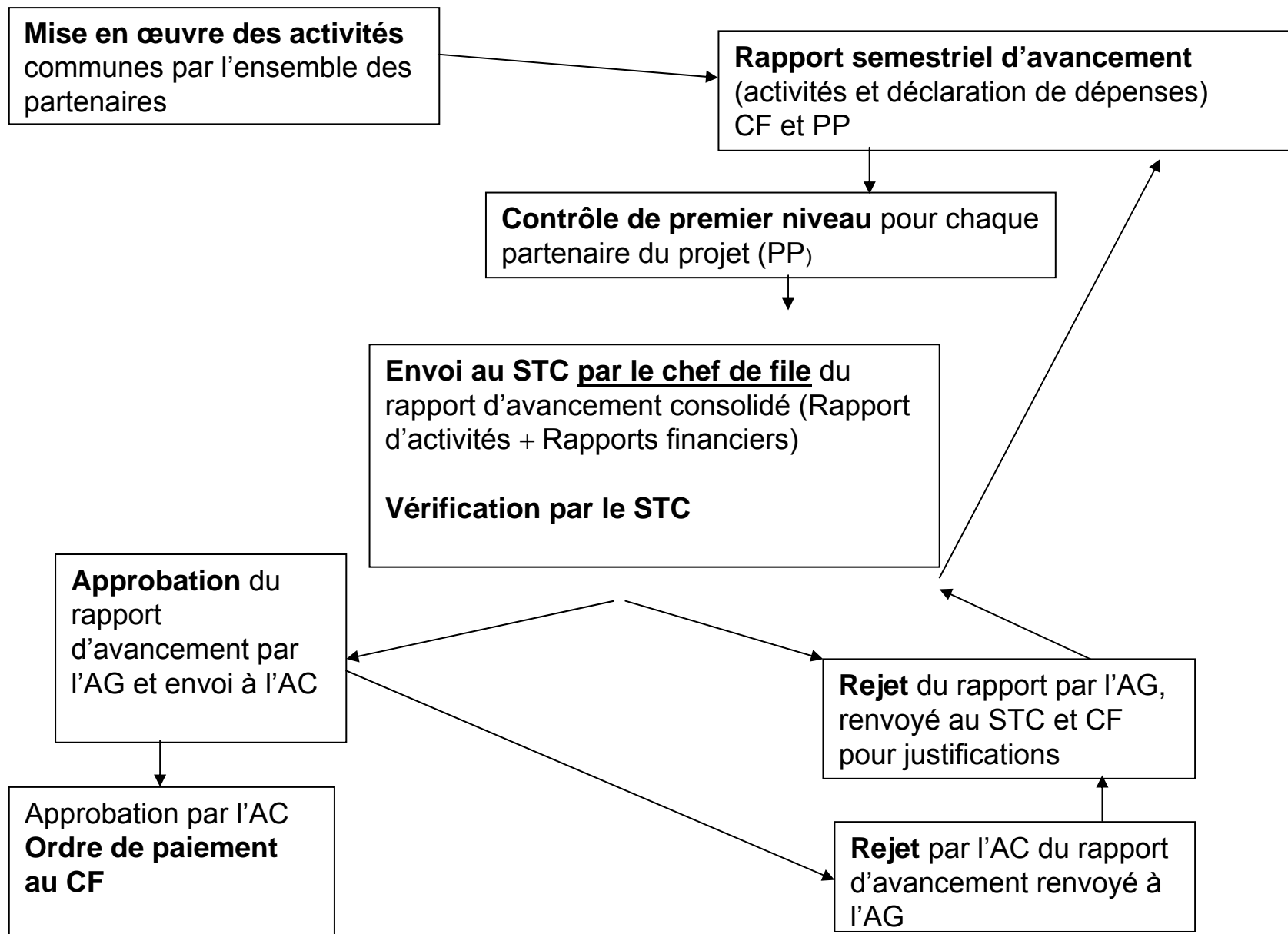
Se fonder sur des expériences réussies et déjà menées par des partenaires anglais, flamands et / ou néerlandais

- Partager les **bonnes pratiques**
- Echanger sur des **méthodologies plus efficaces**

Déposer un projet : les différentes étapes



Le déroulement d'un projet accepté : les différentes étapes



Monter un projet : les dépenses éligibles

Sur la base d'un document comptable (factures, fiches temps et bulletins de salaire...), les **dépenses** suivantes sont **éligibles**:

- Frais de **personnel**
- Frais de **fonctionnement** (dépenses directes et indirectes dans la limite de 25% des frais de personnel)
- **Consultants** extérieurs (max. 800€/jour) et **fournisseurs**
- **Déplacements** et frais de mission
- **Équipement***
- **Investissement*** (limité à 25% du coût des cofinancements ou 500 000 € par partenaire – valeur la plus basse)
- **Validation des dépenses** (ou contrôle de premier niveau) pris en charge à 100%

Si le projet est retenu, il pourra obtenir un **cofinancement** européen s'élevant à **50% maximum** du **montant total des dépenses éligibles** du projet

* Dans la limite de la définition de ces termes comprise par le programme

Monter un projet :

Principaux critères de recevabilité

Zonage géographique et durée

Le projet d'une durée de 5 ans maximum doit associer des **partenaires* issus d'au moins 2 Etats membres différents dans la zone, dont 1 partenaire britannique obligatoirement** ;

Une coopération transfrontalière appropriée et avérée

Le projet doit contribuer au développement ou à la résolution d'une **question / problématique transfrontalière commune** en cohérence avec les objectifs du programme. Il est important de démontrer la **nécessité** et les avantages de recourir à une solution transfrontalière (économies en temps, énergie, travail...)

Une logique de projet et additionalité

Le projet ne se compose pas que d'une suite d'actions usuelles, de fonctionnement, mais bien **d'actions nouvelles** pour les structures, qui ne verraient pas le jour sans le projet. Le projet n'est pas une copie d'un projet Interreg antérieur. Il présente des **éléments innovants** tout en se fondant, le cas échéant, sur les résultats d'un précédent projet.

Des retombées positives pour tous les partenaires

Le projet apporte au travers des actions prévues une **plus-value transfrontalière** certaine (avoir des expériences en commun plutôt qu'échanger des expériences);

Cohérence et pertinence du partenariat

Le projet présente un **partenariat et un budget équilibrés**.

* Partenaires = Organismes publics (autorités nationales, régionales ou locales), organismes relevant du droit public (chambres de commerce, syndicats...), organismes privés (PME), organisations à but non lucratif.

Pour mettre tout de son côté !

- Mobiliser son organisation en interne
- Choisir un chef de file à l'aise en anglais et en français (ev. Néerlandais)
- Prévoir un budget pour les frais de traduction
- Constituer une équipe polyglotte et compétente pour la coordination

Pour mettre tout de son côté ! (suite)

- Bien choisir ses partenaires
- Entretien son partenariat
- Passer du temps à la définition des objectifs et des actions
- Se faire accompagner par les animateurs

Monter un projet: Animation territoriale

Les animateurs sont à votre service pour :

- **présenter les opportunités** offertes par le programme des 2 Mers et conseiller sur les conditions d'éligibilité des projets,
- **appuyer et conseiller** dans la recherche de partenaires issus de la zone éligible de chaque Etat membre du programme,
- **aider dans le montage technique et financier** des projets, notamment en aidant à développer une véritable stratégie transfrontalière,
- **accompagner dans la réalisation** des projets pour leur bonne mise en œuvre.

Monter un projet : Echéances

4^{ème} appel

10 avril - 12 juin 2009

Comité de Pilotage: oct./nov. 2009

5^{ème} Appel

10 Oct- 10 décembre 2009

Comité de Pilotage : mars/avril 2009

Cela vous intéresse !

→ Plus d'informations sur le site du programme :

<http://www.interreg4a-2mers.eu/accueil.html>

→ Contacts des **Animateurs du programme 2 Mers France** en relation directe avec le Secrétariat technique conjoint :

Conseils sur toutes les priorités, séances d'information, recherche de partenaires, accompagnement et montage de projets

Amandine Dupont

Hôtel du Département

39 rue d'Amiens

62000 ARRAS

Tél : 03 21 21 92 05 (Secrétariat)

e-mail: dupont.amandine@cg62.fr

Séverine Ernest

Maison du Département

Route de la Trésorerie

BP 20

62126 WIMILLE

Tél: 03 21 91 06 04

e-mail: ernest.severine@cg62.fr

Nathalie Cos

Conseil régional

Direction Europe

51 bd Président Hoover

59000 LILLE

Tél: 03 28 82 70 70

e-mail: n.cos@cr-npdc.fr